



## Pack HABITATION+

- + Une indemnisation sans franchise
- + Les appareils électriques et électroniques remboursés au prix d'achat
- + Des indemnités en cas d'hospitalisation ou de décès
- + Des indemnités très élevées en Vol
- + Un excellent rapport qualité / prix / service

Vous recherchez une protection optimale pour votre logis ? Le Pack Habitation+, complément incontournable à l'assurance incendie Top Habitation, vous offre des extensions de garantie uniques sur le marché.

### Les atouts du Pack Habitation+

#### Une indemnisation sans franchise

Le Pack Habitation+ vous indemnise totalement dès que vos dommages dépassent 1000 euros<sup>1</sup>. Sans franchise ! Le montant des dommages est inférieur ? Dans ce cas, la franchise contractuelle de 240 euros<sup>2</sup> est d'application. C'est également le cas pour la garantie Action de l'électricité.

#### Les appareils électriques et électroniques remboursés au prix d'achat

Même si le prix des appareils électriques et électroniques diminue rapidement, le Pack Habitation+ vous indemnise du montant auquel vous les avez achetés. Jusqu'à 3 ans après l'achat pour les PC et le matériel multimédia, jusqu'à 7 ans pour les autres appareils.

#### Des indemnités en cas d'hospitalisation ou de décès

On déplore chaque année plusieurs morts ou grands brûlés victimes d'incendies domestiques.

Dans le cadre d'un sinistre couvert ou d'une intoxication au monoxyde de carbone, le Pack Habitation+ vous verse une indemnité forfaitaire en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de votre ménage.

Une aide financière qui vient bien à point si l'on sait l'importance et la durée des soins à apporter aux brûlés.

<sup>1</sup> Montant indexé (ABEX 711 juillet 2012)

<sup>2</sup> Montant indexé arrondi (238,44 euros - Indice des prix à la consommation juillet 2012).

**Des indemnités plus élevées dans certains cas de vol**

Les indemnités dans certains cas de vol (vol de bijoux, vol d'objets rangés dans des bâtiments annexes, vol avec violence par exemple) sont nettement plus importantes que dans un contrat standard.

**Un excellent rapport qualité / prix / service**

Offrez une protection optimale à votre habitation pour un supplément de seulement 10 % de votre assurance Incendie Top Habitation [20 % si seul le contenu de votre habitation est assuré].

Ce document contient de l'information générale. Le Pack Habitation+ est un complément à l'assurance Top Habitation d'AG Insurance. Consultez-moi ou rendez-vous sur [www.aginsurance.be/broker](http://www.aginsurance.be/broker) pour connaître le contenu et les conditions de cette garantie complémentaire.

**Votre Courtier**

sprl  bvba

**BLH CONSULTANT**

ASSUREUR-CONSEIL

**Chaussée de Lasne 56 - 1330 Rixensart**

**Tél. 02 653 31 55 - Fax 02 652 12 16**

**GSM 0497 48 06 16**

AG Insurance sa - RPM Bruxelles - TVA BE 0404 494 849 - [www.aginsurance.be/broker](http://www.aginsurance.be/broker)  
Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles - Tél. +32(0)2 664 81 11 - Fax +32(0)2 664 81 50  
Editeur Responsable : Nathalie Chevalier

 **Votre Courtier Votre meilleure Assurance**

0079-2341532F-01122012